



1 Bis, Avenue du Ségala

12430 Villefranche de Panat

Port : 06 48 75 43 00

Mail : courirenlevézou@orange.fr

Site : www.courirenlevézou.fr

RÈGLEMENT du TRIAL du LÉVÉZOU IKALANA

ORGANISATION :

L'association *Courir en Lévézou* organise sur la commune de Villefranche de Panat le 15 août 2023 le Trial du Lévézou **IKALANA**.

EPREUVES :

Chaque Trial s'effectue sur des chemins balisé en une seule boucle, sur le plateau des Mont et Lacs du Lévézou. Tous les Trials se font en autosuffisance (points d'eau sur le parcours).

CIRCUITS :

-Trial de 24km : 500m de dénivelé positif (circuit accessible à tout sportifs).

Départ 9h00

-Trial de 10km : 160m de dénivelé positif (circuit familiale sans difficulté majeur)

Départ 9h30

-Randonnée ou Marche nordique de 10km (accessible à tous sans difficultés majeure)

Départ libre à partir de 9h10

-Pour les randonneurs priorité est donné aux coureurs

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font sur le site www.ats-sport.com (paiement, certificat médical ou licence FFA, autorisation parentale pour les mineurs.) ou la veille de 17h à 19h et le matin de 7h à 8h30 au gymnase de Villefranche de Panat.

Les remises de dossard se font jusqu'à 8h. Il leur sera remis leur dossard et une serviette microfibre de l'organisation *Courir en Lévézou*. Le nombre de participants pour les 2 courses est de 500 inscrits maximum.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Lors de la remise du dossard, le coureur doit présenter une pièce d'identité officielle avec photo et certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou une copie de sa licence en cours de validité.

Pour les mineurs il est demandé une autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Ils seront remis la veille de 17h à 19h et le matin de 7h à 8h30.

Le dossard doit être disposé sur la poitrine munis d'un "TAG" pour le chronométrage.

Celui-ci doit être visible en permanence et pendant la totalité de la course. Des douches seront à disposition au gymnase.

DROITS D'ENGAGEMENT :

24km – 20 €

10km – 10 €

Rando – 8 €

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION :

A voir avec l'organisateur le jour de la course.

Les courses sont ouvertes à l'inscription selon la réglementation et les limitations définies par la FFA.

L'organisation s'autorise à annuler, sans remboursement une inscription qui ne respecterait pas cette réglementation.

En cas d'annulation pour cas de force majeure l'organisation réalisera le remboursement des engagements des coureurs.

SECURITE DE LA COURSE :

Des contrôles seront effectués en différents points de passage.

Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

Tout abandon devra être signalé.

Une antenne Médicale sera présente au départ et à l'arrivée et pourra intervenir en tout point des parcours.

Un médecin sera présent durant toute l'épreuve.

Chaque signaleur aura un emplacement bien défini à chaque carrefour pour régler la circulation selon le code de la route.

Si la COVID est toujours présente, les normes sanitaires pourraient être appliquées.

RAVITAILLEMENT :

Prévoir : boissons énergétique, fruit sec, barre de céréales.

-Sur le Trail de 10km : 1 point d'eau « Carrefour de la Croix du Renard »

-Sur le Trail de 24km : 2 points d'eau « Ravitaillement Bousinesq » « Jouanesq point d'eau »

Une collation est prévue à l'arrivée pour tous les participants à la salle omnisport.

RECOMPENSES :

Lots à tous les participants.

Trophées aux cinq premiers (H et F) de chaque course.

Classement sur les deux courses par catégories.

Remise des récompenses à partir de 12h00

JURY :

Il sera composé par le comité d'organisation et les responsables de chaque point de contrôles.

ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par « COURIR EN LÉVÉZOU » l'organisateur.

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaire de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il appartient aux non licenciés de s'assurer personnellement. Les participants s'engagent sous leur propre responsabilité et dégagent les organisateurs de tout problème physiologique les concernant avant, pendant et après la course en cas d'accident.

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaire de l'organisation.

DROIT A L'IMAGE :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que se ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Pour l'association « COURIR EN LÉVÉZOU »

Les co-présidents, Daniel AUGÉ et Sandrine MALAVAL

